

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-11

ACQUISITION DE TERRAINS COMMUNE DE LAFRANCAISE

Lors de l'opération d'extension du collège de Lafrançaise en 2002, la Commune a décidé de céder au Département, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées sous les n° 441 et 444 de la section CE.

Il s'avère que la délibération et l'acte correspondants n'ont pas été établis.

De ce fait, Monsieur le Maire de Lafrançaise, propose de régulariser cette situation en cédant au Conseil Général, pour l'euro symbolique, les parcelles CE 441 et 444, d'une contenance de 750 m² et 3647 m².

Le Conseil municipal de Lafrançaise a délibéré le 17 février 2006, se prononçant favorablement sur ce transfert de propriété.

Cette mutation foncière au profit de notre Collectivité permettrait de créer une unité foncière cohérente autour du terrain d'assiette du collège de Lafrançaise, propriété départementale.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir délibérer, et :

- vous prononcer sur l'acquisition à l'euro symbolique des terrains CE 441 et 444, d'une superficie totale de 4397 m², sis sur la commune de Lafrançaise ;
- décider que les frais notariés seront à la charge du Département ;
- m'autoriser à signer tous les actes et documents se rapportant à cette opération, notamment l'acte notarié qui sera dressé par Maître Lannes, notaire à Lafrançaise.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-11

**ACQUISITION DE TERRAINS
COMMUNE DE LAFRANCAISE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide l'acquisition à l'euro symbolique des terrains CE 441 et 444, d'une superficie totale de 4397 m², sis sur la commune de Lafrançaise ;
- Décide que les frais notariés seront à la charge du Département ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette opération, notamment l'acte notarié qui sera dressé par Maître Lannes, notaire à Lafrançaise.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,